DOCUMENT RESUME

ED 381 013 FL 022 861

AUTHOR Tschoumy, Jacques-Andre
INSTITUTION Institut Romand de Recherches et de Documentation Pedagogiques, Neuchatel (Switzerland).
TITLE Pluralisme et education (Pluralism and Education).
PUB DATE Dec 94
NOTE 33p.; Paper presented at a Korczak Colloquium (4th, Sion, Switzerland, November 10, 1994).
AVAILABLE FROM Institut romand de recherches et de documentation pedagogiques (IRDP), Case postale 54, CH - 2007 Neuchatel 7, Switzerland (Swiss Francs 5.-).
PUB TYPE Reports - Evaluative/Feasibility (142) -- Viewpoints (Opinion/Position Papers, Essays, etc.) (120) -- Speeches/Conference Papers (150)
LANGUAGE French

EDRS PRICE MF01/PC02 Plus Postage.
DESCRIPTORS *Cultural Pluralism; Demography; Foreign Countries; *Language Role; *Multicultural Education; *Multilingualism; Second Languages; *Social Values; Sociocultural Patterns; Trend Analysis
IDENTIFIERS *Europe; *Switzerland

ABSTRACT

It is argued that because of rapid demographic change at the end of the current century, characterized by growing population diversity, closed systems that cannot accommodate these changes will be hurt. Europe in general, and Switzerland in particular, must adjust perspectives and integrate cultural diversity into the social system as a new value. This suggests that society must work to create a Europe of shared spaces, acknowledged minorities, multiple languages, affirmed identities, and pluralistic citizenry. It also suggests that education must continue in the direction of multilingualism and treat the issue of migration as a new, multicultural paradigm. So far, it is argued, the schools are virtually alone in this quest, but the need is societal as well as educational. Linkages are drawn between this trend and the growing acknowledgement of the rights of the child. Text is entirely in French. (MSE)

****
* Reproductions supplied by EDRS are the best that can be made *
* from the original document. *
****

ED 381 013

PLURALISME et EDUCATION

Jacques-André Tschoumy

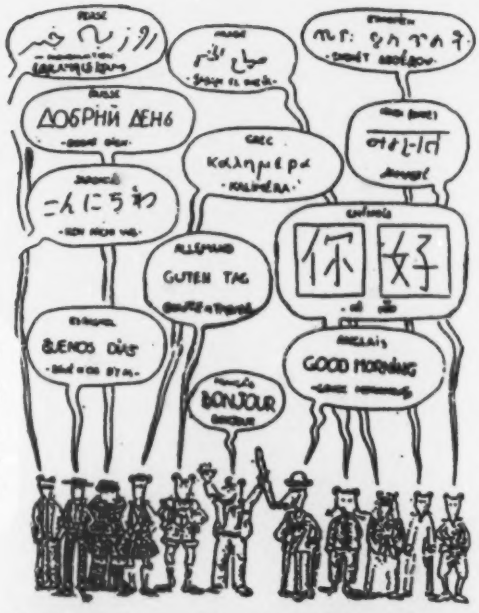

U.S. DEPARTMENT OF EDUCATION
Office of Educational Research and Improvement
EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)
This document has been reproduced as received from the person or organization originating it.
Minor changes have been made to improve reproduction quality.
• Points of view or opinions stated in this document do not necessarily represent official OERI position or policy.

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY
Isabelle Steullet
TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC)."

Conférence donnée au 4e Colloque Korczak
Bramois, Sion, le 10 novembre 1994

FL 022861

OUVERTURES
94.408 - Décembre 1994

BEST COPY AVAILABLE

PLURALISME ET EDUCATION

Jacques-André Tschoumy

Conférence donnée au 4e Colloque Korczak
Bramois, Sion, le 10 novembre 1994

INSTITUT ROMAND DE RECHERCHES ET DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUES
Faubourg de l'Hôpital 43 CH 2007 Neuchâtel Tél. (038) 24 41 91 Fax (038) 259 947

TSCHOUMY, Jacques-André. - Pluralisme et éducation : conférence donnée au 4e Colloque Korczak, Bramois, Sion, le 10 novembre 1994 / Jacques-André Tschoumy. - Neuchâtel : Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques, 1994. - 28 p. ; 30 cm. - (Ouvertures ; 94.408)
Fr. 5.-

Pluralisme culturel
Variation linguistique
Education interculturelle
Politique linguistique
Politique de l'éducation
Système d'enseignement
Suisse
Europe
Enfant de migrant
Etranger

La reproduction, totale ou partielle, des publications de l'IRDP est en principe autorisée à condition que leur(s) auteur(s) en ai(en)t été informé(s) au préalable et que les références soient mentionnées.

RESUME

Sale temps pour tous les systèmes fermés, incapables de gérer la diversité déferlante, en cette fin de siècle (chapitre 1).

Il va falloir se doter d'un nouveau cadre conceptuel en intégrant à ses universaux la nécessaire gestion du pluralisme, il va falloir intégrer à son système de valeurs le **traitement de la diversité en tant que valeur nouvelle** (chapitre 2).

A ce paradigme nouveau, l'Ecole européenne et suisse répond positivement par deux innovations d'envergure impulsant des politiques linguistiques et des pédagogies interculturelles nouvelles. **L'Ecole montre la direction, il faut s'en réjouir** (chapitre 3).

Mais l'ouverture à la diversité est et reste un **phénomène nouveau**. L'école ne court-elle pas le risque de se singulariser (chapitre 4) ?

Et bien, tout cela, à sa manière, KORCZAK l'avait déjà dit dans : "*Comment aimer un enfant*". Au carrefour des valeurs éducatives, malgré soixante ans d'écart (1930-1990), KORCZAK et les politiques éducatives d'aujourd'hui tiennent un même type de discours marqué de valeur montante : la nécessaire gestion du pluralisme et de la diversité (chapitre 5).

ZUSAMMENFASSUNG

Schlechtes Wetter - an diesem Jahrhundertende - für alle geschlossenen Systeme, welche unfähig sind, die heranflutende Vielfalt bewältigen zu können (Kapitel 1).

Man wird einen neuen Rahmen schaffen müssen, in dessen allegemeine Konzepte auch die Bewältigung von Pluralismus als Notwendigkeit eingegliedert ist und die **Behandlung von Vielfalt als neuen Wert** ins Wertsystem einfügen müssen (Kapitel 2).

Die Schule in Europa und in der Schweiz reagiert positiv auf dieses neue Paradigma, durch zwei Neuerungen beträchtlichen Umfanges : dem Anstoss zu einer neuen Sprachenpolitik und einer neuen interkulturellen Pädagogik. **Die Schule zeigt den Weg, freuen wir uns darüber !** (Kapitel 3).

Aber die Offnung hin zur Vielfalt ist und bleibt ein **neues Phänomen**. Riskiert die Schule nicht sich abzusondern (Kapital 4).

Nun, all dies hat KORCZAK auf seine Art schon gesagt in seinen Buch : "*Wie man ein Kind lieben soll*". Trotz einem Abstand von sechzig Jahren (1930-1990) sprechen KORCZAK und die heutige Sprachenpolitik am Treffpunkt der Erziehungwerte die gleiche Art Sprache ansteigender Wichtigkeit : die Bewältigung von Pluralismus und Vielfalt als Notwendigkeit (Kapitel 5).

SUMMARY

Bad weather for all enclosed systems which are incapable of handling the surging diversity at the end of this century (Chapter 1).

We must equip ourselves with a new conceptual framework, where we can integrate a needful management of pluralism to its universals. We must integrate into this system of values the **treatment of diversity as a new value** (Chapter 2).

To this new paradigm, the European and Swiss School gives a positive response with two large scale innovations boosting linguistic politics and new intercultural education. **The School is showing the way : this, we must celebrate** (Chapter 3).

But this opening towards diversity is and stays a **new phenomenon**. Is the school, perhaps, taking the risk of becoming conspicuous ? (Chapter 4)

In fact, KORCZAK, in "How to love a child", had already said all that in his own way. At the crossroads of educative values and in spite of a gap of sixty years (1930-1990), KORCZAK and educational politics of today give the same kind of message : the necessary management of pluralism and diversity (Chapter 5).

TABLE DES MATIERES

RESUMES

RESUME 1
ZUSAMMENFASSUNG 2
SUMMARY 3

1. SALE TEMPS POUR TOUS LES SYSTEMES FERMES 7

2. UNE VALEUR NOUVELLE, LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITE 13
2.1 Vers une Europe d'espaces partagés 13
2.2 Vers une Europe de minorités reconnues 14
2.3 Vers une Europe de langues plurielles 15
2.4 Vers une Europe d'identités articulées 18
2.5 Vers une Europe de citoyennetés composées 19
2.6 Cinq champs 19

3. L'ECOLE MONTRE LA DIRECTION, IL FAUT S'EN REJOUIR 21
3.1 Langues plurielles 21
3.2 Un concept en migration : le "paradigme interculturel" 22

4. L'ECOLE SE SINGULARISE 25

5. LE PLURALISME CHEZ KORCZAK 27

"Ce n'est que lorsqu'on a compris qu'aucun homme n'est tout à fait noir comme un diable, ni tout à fait blanc comme un ange, mais que nous sommes tous striés comme des zèbres, et gris comme des ânes, et que l'on en tire les conséquences pratiques, que l'on a véritablement la possibilité de comprendre son prochain"
(Joseph Kunkel)

"Là où j'entre est toujours aussi là d'où je sors"
(Bernard Comment, jeune écrivain suisse)

Quel sale temps, ne trouvez-vous pas ?

Sale temps pour tous les systèmes fermés : dans les Universités américaines, Noirs, Asiatiques, Hispaniques, homosexuels, souhaitent désormais vivre dans des foyers séparés. A Brown University, Rhode Island, les chambres universitaires avaient été regroupées en "*Harambee House*", mot qui signifie en swahili : regroupement de la communauté. Sur le campus de l'Université, au sommet d'une colline, plusieurs logements portent des noms évocateurs : *Hispanic House, French House, Slavic House, East Asian House, German House*. La demande des étudiants est d'être regroupés en ethnies, ou par goûts. Face à cette montée des particularismes, la Direction a interrompu le programme, elle souhaite une évaluation. La présidente de l'Université de Pennsylvanie, de son côté, envisage de mettre en place un programme-pilote, en 1995, selon lequel les étudiants accepteraient de se faire attribuer des chambres au hasard.

Sale temps pour l'Europe, traversée par un inquiétant courant de purification en Bosnie, en Italie.

Sale temps pour la Suisse, pourtant construite sur le pluralisme, et qui se révèle en difficulté à devoir signer la Charte des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe, et qui n'arrive pas, depuis 8 ans, à faire accepter à la fois liberté et territorialité dans son projet d'article constitutionnel sur les langues.

"*Les Romanches ne sont pas des Comanches*", affirmait haut l'ancien président de la Ligue romanche. Pour la première fois, on avait entrepris de réfléchir à une politique des langues propre à façonner la Suisse plurilingue de demain. Une commission d'experts et le Conseil fédéral s'étaient mis en tête d'adapter le droit constitutionnel suisse pour protéger les groupes linguistiques menacés, les romanches dans le canton des Grisons, et pour donner une portée plus dynamique au principe de territorialité, insuffisant dans de nombreuses situations aujourd'hui. La réponse des Etats cantonaux fut cinglante. le transfert à niveau fédéral de tels types de problèmes ne se pose pas. L'aire cantonale y suffira. "*A clair bornage, bon voisinage*", dit l'adage. "*Clers comfins fans burs vaschins*". Ainsi la territorialité restera principe, alors qu'il n'assure pas la paix des langues, lorsque le rapport entre la majorité et la minorité devient incertain. Ce principe est défensif, figé, fixateur d'immobilisme. Pourra-t-il résister à la poussée interne et externe aux systèmes politiques ?

Sale temps pour les Cantons et les communes aussi ! Deux logiques s'affrontent : la territorialité impose la langue d'enseignement et le droit des minorités revendique le droit à une autre langue d'enseignement. Même le Tribunal fédéral a dû se déclarer incompétent sur ce thème. C'est dire que la Suisse plurilingue met son avenir dans des espaces unitaires clos.

Sale temps pour les espaces linguistiques monolingues : au dernier recensement fédéral (tableau en p. 12), montent en nombre les alloglottes, passés de 6% à 9% de 1980 à 1990 en Suisse. Savez-vous que l'italien s'impose peu à peu langue intermédiaire, langue d'échanges, entre Grecs et Portugais, par exemple ? Or, on ne fait rien de cela, on ne sait rien des registres, des compétences, ni des types d'usage. 37% de la conversation courante s'exerce sur deux langues au moins au lieu de travail. C'est considérable. On parle même d'insécurité linguistique à propos de la féminisation progressive des noms de professions, ainsi que des tolérances orthographiques annoncées. C'est dire le sale temps entraîné. Que fait-on des langues, dites, sans territoire, telles le frioul, le sarde, le grec, l'albanais ? - Rien. Comment traite-t-on la langue-source, la langue familiale ? On la découvre à peine, en relevant qu'au Portugal, on parle aujourd'hui de *"pubella"*. Il nous faut sortir du monolinguisme, construire un bâti plurilingue, déconstruire et reconstruire nos représentations.

Sale temps pour les Etats, dits, homogènes : en Europe, les Etats plurilingues sont désormais les plus nombreux (tableau en p. 10). Et aux USA, l'ascendance du pluralisme est réelle (tableau en p. 11).

Sale temps pour les enseignements, dits, homogènes : le nombre d'étrangers en classes suisses est de 17% (tableau en p. 9), oscillant entre 2% (OW), et 40% (GE). Ce courant est montant. Aux USA, il passera de 24% en 1992 à 30% en 2000 et à 50% en 2050.

Sale temps pour quiconque veut mettre son avenir en terre. On ne peut plus penser ainsi aujourd'hui. Il faut penser autrement. Une autre donne s'impose désormais qui ne cherche plus des solutions simples "tout territoire" ou "toute identité" pour des situations complexes. Cette donne ne pourra pas ignorer le pluralisme. Une analyse plus fine s'impose dans cette Europe de changements.

Vous le voyez bien, nous sommes à un tournant. Tous nos systèmes sont à un tournant. Comment allons-nous vivre ensemble ? C'est la seule question qui se pose ! Comment vais-je gérer la diversité ?, Comment vais-je gérer le pluralisme ?, Comment intégrer la diversité dans mes fuseaux de pensée, dans mes projets, dans mes mises en oeuvre ?

En d'autres termes, sommes-nous en mesure de nous doter des moyens de gérer le pluralisme autrement qu'en l'excluant, autrement qu'en l'additionnant, qu'en le "mosaïquant" ?

En regard du modèle **mono** qui a triomphé deux siècles, vais-je accréditer valeur au modèle **pluri**, puis au modèle **inter** ?

Vais-je conférer au pluralisme et à sa gestion valeur de parádigme ? Valeur de paradigme à la fois nouveau et nécessaire ? Valeur de nouveau cadre conceptuel de nos sociétés post-modernes ?

Au carrefour de valeurs nouvelles, sommes-nous en mesure d'accréditer valeur à la valeur du pluriel ? Et comment ?

Voici cinq pistes pour demain.

Scolarité obligatoire: élèves d'origine et de langue étrangère(s) selon le canton, en 1988/89

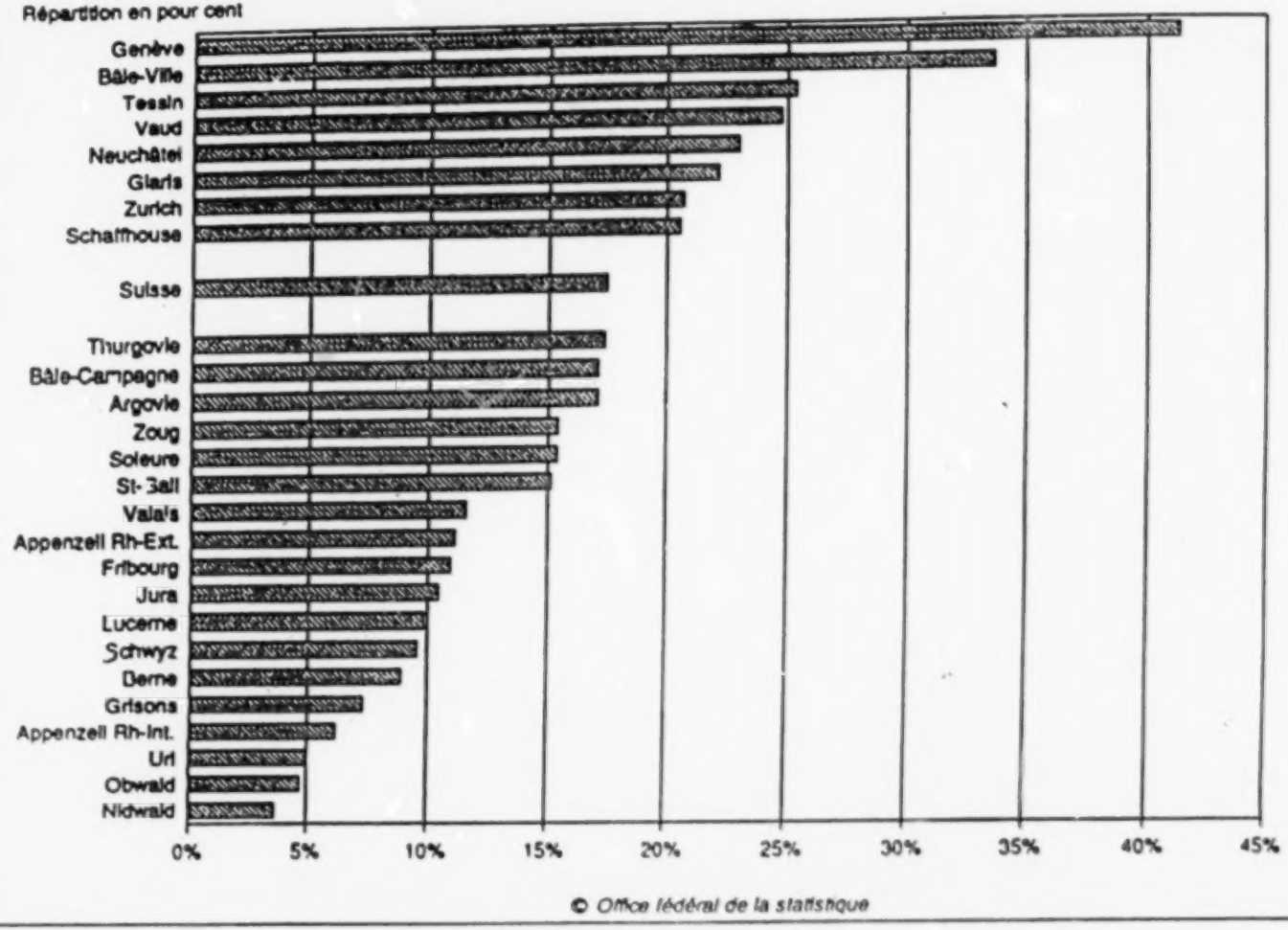

© Office fédéral de la statistique

Pourcentage d'étrangers dans le population de certains pays membres de l'OCDE

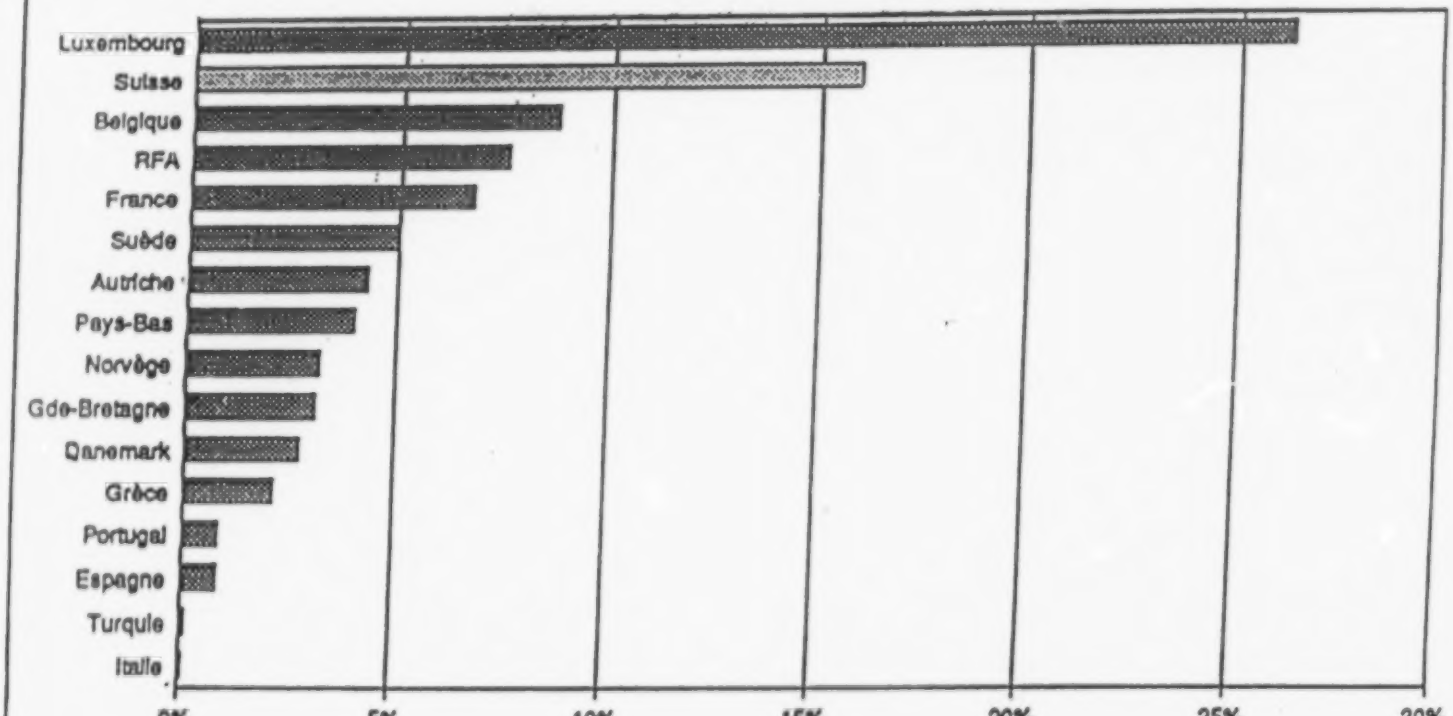

© Conseil de l'Europe

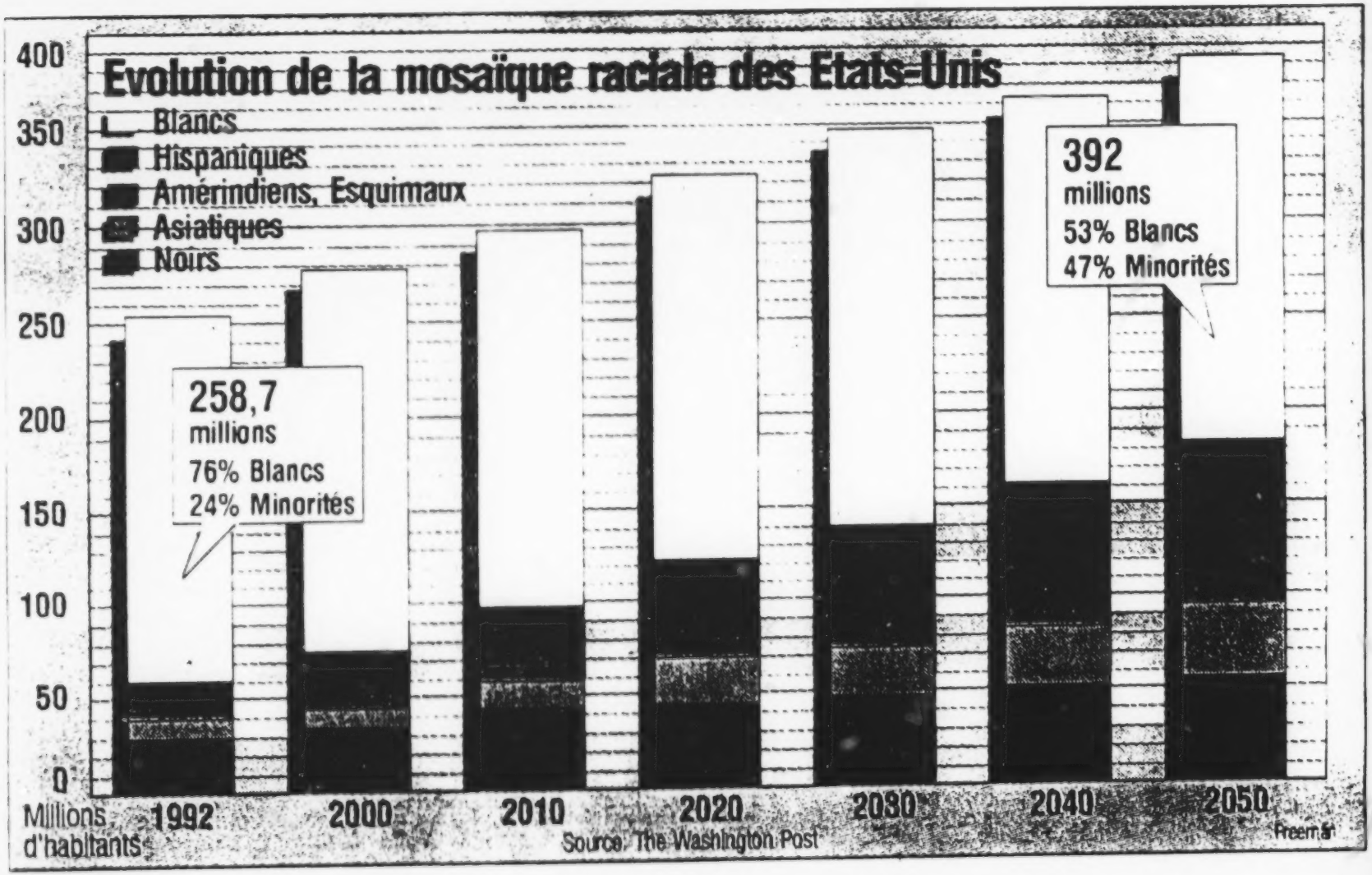
Evolution de la mosaïque raciale des Etats-Unis
Blancs
Hispaniques
Amérindiens, Esquimaux
Asiatiques
Noirs
400
350
300
250
200
150
100
50
0
Millions d'habitants
258,7
millions
76% Blancs
24% Minorités
392
millions
53% Blancs
47% Minorités
1992
2000
2010
2020
2030
2040
2050
Source: The Washington Post
Freeman

Les principales langues parlées en Suisse

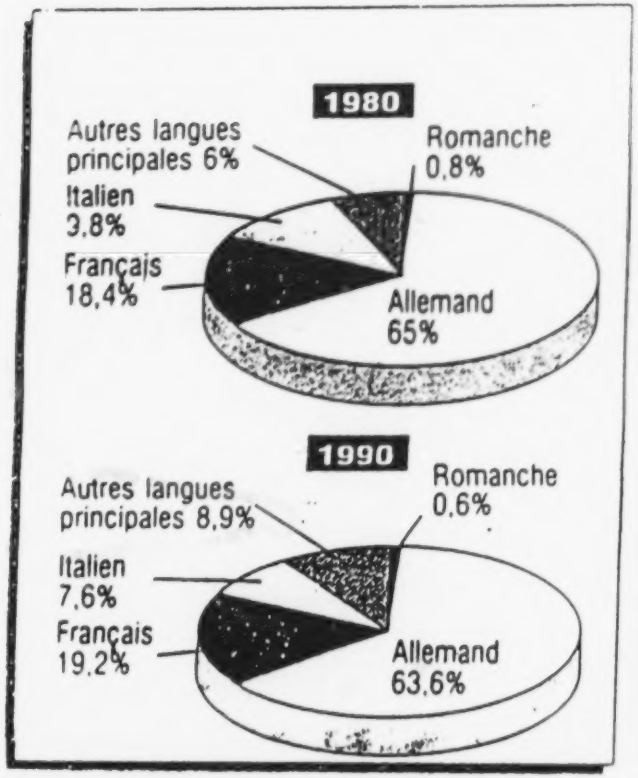

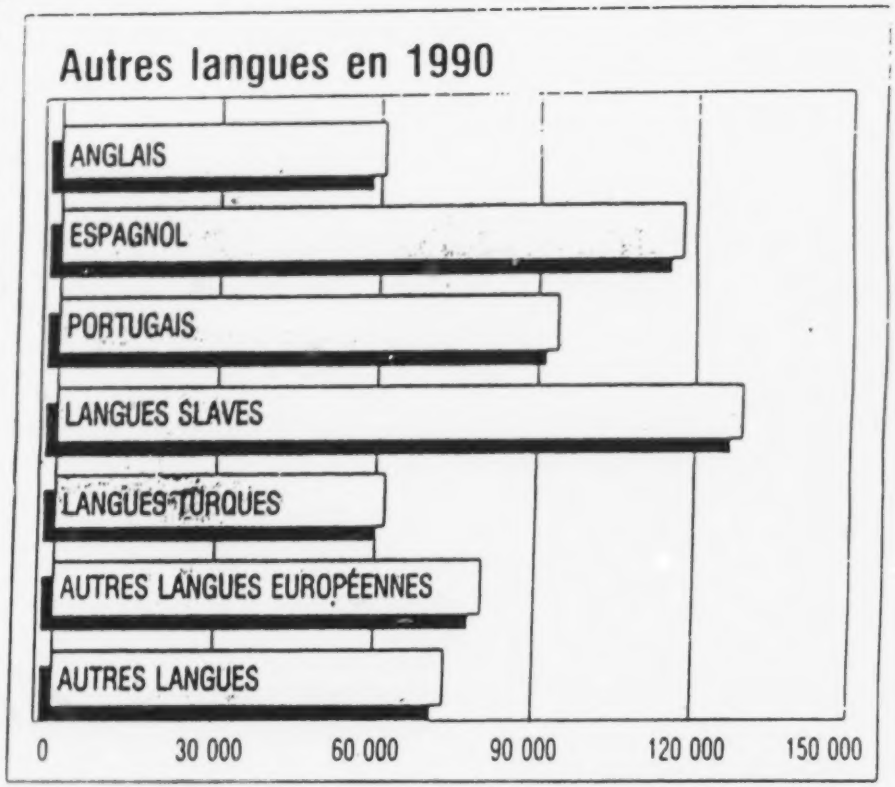

Source: Office fédéral de la statistique

2.1 Vers une Europe d'espaces partagés

A l'heure actuelle, le problème se pose en termes de conduite automobile. Comment vais-je tenir le volant d'une voiture dont les appareils de combustion et de transmission sont en train de changer ? Il convient aujourd'hui d'ouvrir les yeux sur cette nouvelle Europe des chevauchements, des enchevêtrements, de multiples loyautés, de multi-appartenances, de penser à plusieurs échelles, d'Euro-Régions, à l'image d'Antigone face à Créon, et d'une logique athénienne pluriculturelle en regard d'une logique spartiate reposant sur le marché.

L'Europe s'était construite sur ses Etats. Elle s'est effondrée sur ses Etats, à Versailles, à Auschwitz, à Treblinka, à Yalta, à Berlin. Et aujourd'hui encore, tous les jours, à Sarajevo, à Szebrenica, à Goradze, à Bihac. Tous ces combats locaux sont des combats retardateurs d'une époque révolue, et sans espoir. Le temps viendra, et il est venu déjà, de faire accepter par un nombre grandissant d'Européens le principe de la multiappartenance, et de chercher à inscrire ce principe dans les systèmes de fonctionnement de l'Europe de demain, soit dans des espaces nouveaux, partagés, intégrés. L'Europe ne peut placer son avenir dans la prorogation des territoires. L'Europe ne doit plus espérer mettre son avenir en terre. Il lui faut désormais penser à plusieurs échelles.

Une "théorie des ensembles" s'impose donc , une démarche confédérale indispensable face à la montée des nationalismes, des sectarismes et des exclusions, ainsi que le disait le président Mitterrand, le 4 mai 1993, devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Un ensemble d'Euro-Régions, comme on aime le dire au Nord - Pas-de-Calais. Ainsi, l'Europe sera culturelle, au sens de Jean Monnet. Jean Monnet ne visait pas à sauver Venise en disant cela. Il visait à articuler le sens de l'Etat et le sens de l'appartenance.

Il convient aujourd'hui de penser en espaces partagés nouveaux qui combinent les avantages de l'affirmation territoriale aux avantages de l'affirmation particulariste. Car soyons précis :

L'affirmation territoriale n'est pas illégitime. Elle assure la paix, offre la moindre forme des tensions internes, exerce un effet-butoir sur les nouveaux arrivants, représente l'outil de communication intercommunautaire à l'intérieur du territoire, organise un "vivre ensemble", relève d'une grande tradition historique venue du Moyen-Age, tient sa légitimité d'en-haut. Mais l'affirmation territoriale repose sur un principe désagréable de purification, donne l'illusion de l'homogène, impose une massification intolérante, cadenasse une uniformité incompatible avec les revendications identitaires.

En résumé, l'affirmation territorialiste est légitime, utile, nécessaire même. Mais elle recèle les germes d'abus qu'il convient de juguler.

L'affirmation particulariste (identitaire, locale, culturelle, migrante, éthique, etc.), de son côté, n'est pas illégitime. Elle relève d'une culture du "vouloir être différent", d'une "échelle du petit". Sa légitimité vient d'en-bas. Elle affirme une Europe de valeurs et d'histoire, elle est portée en haut de la vague par tous les points d'Europe, elle se renforce de courants migratoires montants, au point que nombreux sont ceux d'ici qui viennent d'ailleurs.

Mais l'affirmation particulariste peut se révéler pernicieuse si l'on n'y prend garde. Elle multiplie les marquages (Beurs, 4e âge et femmes), aligne les îlots de différences, focalise sur la singularité, enferme dans la particularité, voue un culte à l'aspect distinctif, juxtapose (socialement et culturellement), recherche exclusivement l'aspect particulier, conduit à un inventaire de particularismes, implante numériquement des catégories, contribue à construire une mosaïque sociale, conduit au polycentrisme, à l'éclatement, à l'absence d'inter-relation, d'inter-communication, de butoir, de signe rassembleur, et même à l'exclusion réciproque. L'affirmation particulariste, seule, conduit au champ de morts au Rwanda et en ex-Yougoslavie.

2.2 Vers une Europe de minorités reconnues

La France a peur de ses Corses, l'Angleterre de ses Ecossais, l'Espagne de ses Catalans, la Suisse de ses Jurassiens, l'Italie de ses Ligues.

"*Trop rush, trop osé !*" avait déclaré le président de l'Union européenne, en 1988, à une proposition du Conseil de l'Europe d'imaginer un statut pour les minorités. Les tensions et les conflits sont nés au XIXe siècle, donc tardivement, avec la naissance des nations et des constitutions. Avant le XIXe siècle, on ne se posait pas de problèmes, dits, de minorités. Or, "*la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, c'est la protection de la minorité*"; "*On ne peut juger des sociétés qu'à la manière dont elles traitent leurs minorités*"; "*Le problème des Noirs n'est pas un problème de Noirs, c'est le problème des Blancs*" : ainsi s'exprimaient Albert Camus, le Mahatma Gandhi et Martin Luther King.

Or, bonne nouvelle, le droit des minorités est un droit montant en Europe. Les minorités sont actuellement l'objet d'approches politiques (à l'Union européenne), démocratiques (au Conseil de l'Europe) et sécuritaires (au Conseil de la Sécurité et de la Coopération, CSCE). La CSCE vient de nommer un ombudsman du droit des minorités à l'initiative de la France et de l'Allemagne. Sera prochainement signée une convention inter-étatique visant à créer une Cour européenne d'arbitrage des conflits des minorités. Cette Cour se limitera aux minorités nationales. Elle pourra donc intervenir sur le Danube dans le conflit opposant la Slovaquie et la Hongrie. Mais elle s'interdira d'intervenir pour les Kurdes en Turquie.

Le Conseil de l'Europe tend depuis toujours à mettre fin à l'homogénéisation culturelle et à trouver des solutions diverses dans un Etat, à l'intérieur même des frontières d'un Etat.

Le Parlement européen, à l'Union européenne, indique sa volonté en ouvrant un Bureau des langues moins répandues, et sa vigilance par la création d'un inter-groupe "langues et cultures régionales" au Parlement européen. Certains Etats mettent plus de démocratie dans leur système en instaurant des Conseils de minorités (Roumanie); en légiférant des mesures à caractères de réciprocité (Schleswig-Holstein); en enrichissant l'appareil d'Etat par le bicaméralisme (Suisse); en réservant des sièges aux minorités, seraient-elles même non territoriales.

Cet avènement d'une Europe géo-minoritaire sera surveillé, toutefois, car ils peut conduire à la balkanisation, au clanisme, au ghetto et à la mosaïque. La logique singulière, identitaire, particulariste, culturelle souvent, doit être développée, mais elle subira l'épreuve de la mise en perspective par la recherche d'une nécessaire articulation de frontière, entre identité et altérité. La négociation serait la clé de tous les conflits amorcés. Au Lycée international de Saint-Germain-en-Laye, les sections nationales sont astreintes à négocier avec l'ensemble du Lycée sur des problèmes toujours spécifiques, mais de résolution communautaire. Hier, c'était l'avènement du théâtre aux programmes d'études (selon une proposition anglaise). Aujourd'hui, la négociation porte sur la pose d'appareils de vente de préservatifs à l'Ecole (selon une double proposition néerlandaise et suédoise), combattue par quelques sections d'origines méditerranéennes).

2.3 Vers une Europe de langues plurielles

Les nouvelles politiques linguistiques en Europe, à l'impulsion du Conseil de l'Europe, ont conduit à cinq résultats spectaculaires, en Europe, en Suisse, dans la plupart des systèmes éducatifs européens :

1. Les langues vivantes sont devenues compétences scolaires fondamentales, comme le calcul ou la langue maternelle;

2. C'est la fin du "tout-en-anglais";

3. Les langues vivantes ne sont plus apprises par quelques-uns, mais par tous les élèves à l'école;

4. Les enfants y apprennent trois langues, et, ainsi la notion de "bilingue" cède le pas à "plurilingue";

5. Les enfants y apprennent les langues tôt, très tôt, mais jamais précocement, au primaire, et peu à peu au pré-primaire. C'est donc la fin de l'apprentissage tardif des langues vivantes (tableaux en p. 16 et 17).

AGE D'INTRODUCTION DE LA L 2

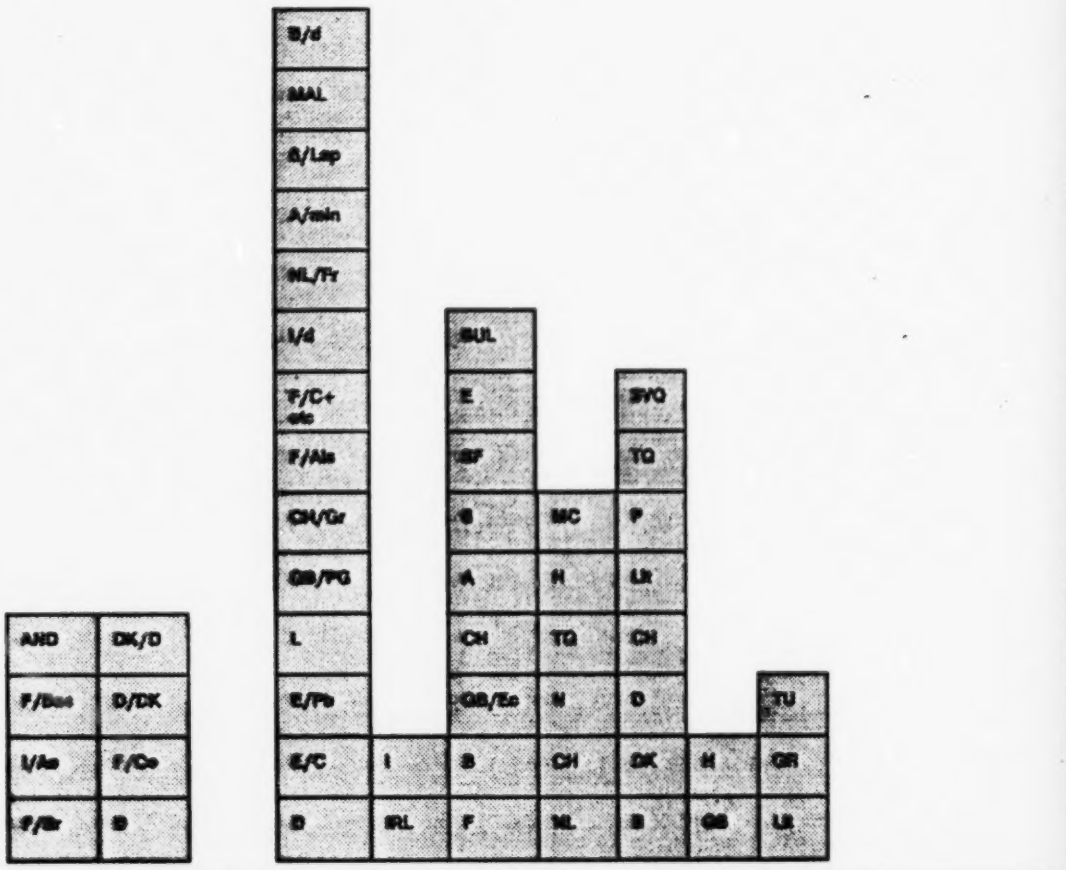

Constat :	L'âge d'introduction est partout en train d'être abaissé avant la puberté; à l'école **primaire**, et parfois même en enseignement **pré-primaire**.

NOMBRE DE LANGUES ENSEIGNÉES / APPRISES EN ÉCOLE OBLIGATOIRE (L 1 + L 2 + L 3)

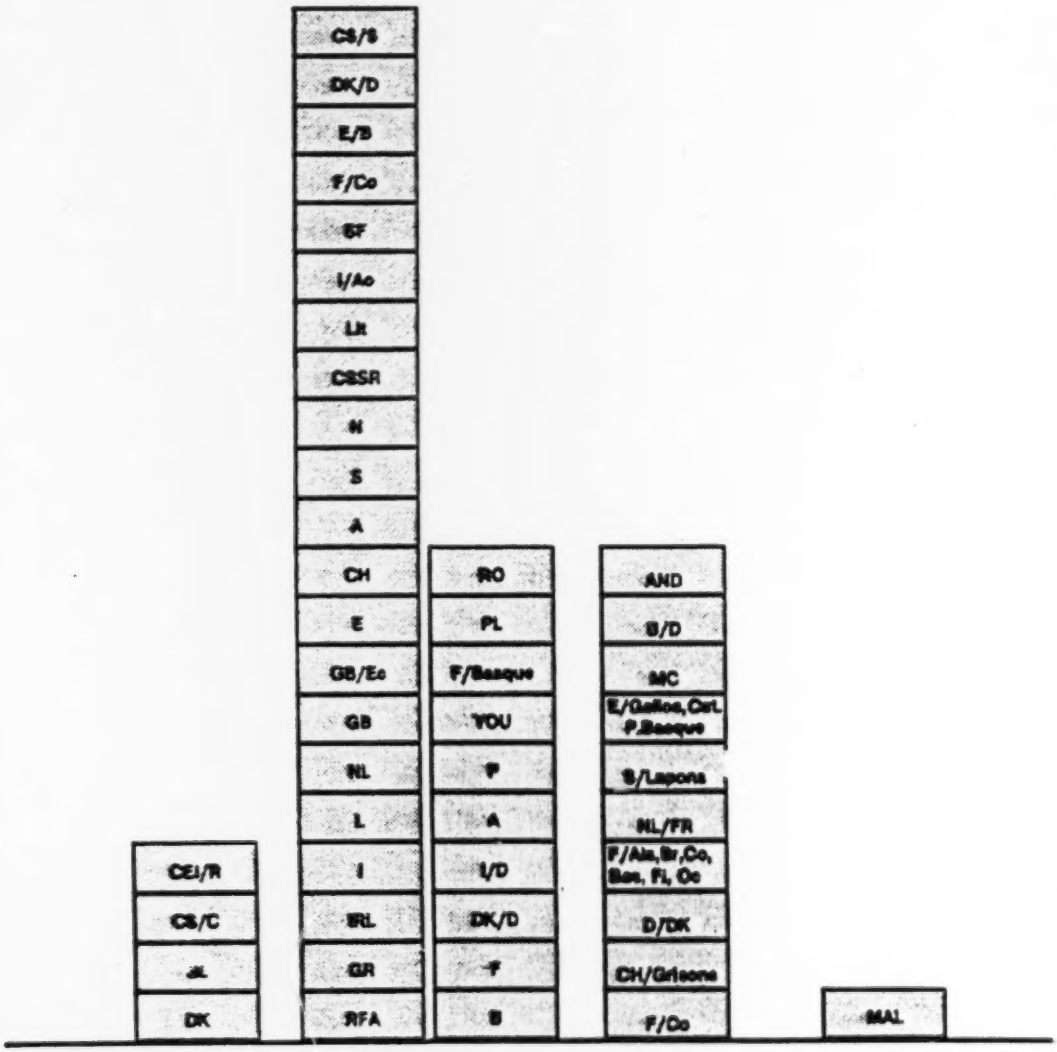

Constat :	L'introduction de l'apprentissage de **trois** langues à l'école obligatoire se généralise.

2.4 Vers une Europe d'identités articulées

Plusieurs systèmes politiques affirment avec clarté la diversité de leurs composantes. Le discours social est souvent clair. Mais comment les systèmes gèrent-ils cette diversité ? Il est intéressant de mesurer que tous les systèmes éducatifs gèrent cette diversité interne de leurs classes par une diversité de moyens non aléatoire, non désordonnée, puisque marquée par le modèle dominant d'un concept en migration, lui aussi, au cours de vingt-cinq années de vie.

Au Québec, par exemple. Le modèle, dit, de l'immersion, a franchi trois étapes :

a) Au cours des années 70, la Charte de la langue française a proclamé le français comme langue officielle. La Loi 101 a conduit le Ministère de l'éducation à financer un enseignement à tous les nouveaux arrivants, à mettre en place un soutien linguistique impressionnant en direction des élèves, à offrir un soutien d'information et de participation importante aux parents, à ouvrir l'immersion aux anglophones.

Ce modèle 70 est une première couche géologique de plusieurs systèmes éducatifs. Elle est marquée historiquement aux environs des années 60. C'est le modèle d'assimilation.

b) En 1970/80 a succédé le modèle, dit, d'intégration. Sa trace est très perceptible au Québec.

S'est développé un intérêt pour tout ce qui est différent : enseignement de cultures et de langues d'origine en italien, espagnol, grec, khmère, laotien, vietnamien, chinois, hébreu, créole, arabe; reconnaissance du travail effectué par les communautés culturelles (on dit "*ethniques*" au Québec) : Haïti, Chine, Bulgarie, Ukraine, Bengla Desh, etc.; instauration d'un programme d'accès égalitaire à l'emploi pour les communautés culturelles. C'est le cortège bien connu des mesures multiculturelles, des cours de langues et de cultures d'origine, du discours des droits de la personne. La diversité est reconnue, mais elle est en ligne, comme objet d'additions juxtaposée dans un foisonnement illimité, non organisé. L'hétérogénéité donne ici le sens à l'identité.

C'est une deuxième couche géologique des systèmes éducatifs. Elle est datée aux environs des années 80.

c) Aujourd'hui, au Québec, émergent des mesures d'autre nature. Dans les pratiques, on parle de recherche d'harmonisation des rapports ethniques, de recherche de pratiques visant à mettre l'accent sur la coopération et sur l'enrichissement que produisent les différences; sur la reconnaissance des différences et sur l'importance à sensibiliser les jeunes aux cultures et à leurs valeurs distinctives; sur le concept d'ouverture à l'altérité; jamais au Québec vous n'entendrez le mot "*étranger*" et encore moins classé sous la rubrique "*problème des étrangers*"; la volonté politique de compenser la chute démographique conduit à une recherche systématique de 40 000 nouveaux arrivants par an, avec promesse de passeport canadien dans les trois ans; et les établissements scolaires emploient des responsables par ethnies, natifs chaque fois; un Comité représentatif par ethnie; un Comité de liaison intercommunautaire, soit des structures de contact, de médiation, de transition, de transaction des conflits inévitables dans une recherche de vie commune de deux cultures. **Les établissements publics québécois offrent donc des lieux, des personnes, et des moments de négociation des conflits**. Il y aurait moins de conflit, nous assure-t-on, dans ces collèges-là.

Ce courant est récent. Il peut être approximativement daté à 1990. Il est très différent, car il reconnaît la diversité, mais non pour la traiter (60), ni pour l'aligner (80), mais pour l'articuler en un ensemble cohérent (90), basé sur la transaction, la négociation, la conduite maîtrisée et croisée de la double logique identitaire et territoriale, chacune bémolisant les excès de l'autre en un nouveau paradigme.

2.5 Vers une Europe de citoyennetés composées

La citoyenneté simple organisait la vie quotidienne autrefois. Le XIXe siècle a même exalté le principe en conférant le droit de nation à un simple Etat. La religion du prince sera la religion du paysan. Et la langue aussi.

Ici on parle français, on vend en français, on enseigne en français, on affiche en français, on renseigne en français, on administre en français.

La citoyenneté simple convenait.

Elle ne convient plus.

La nouvelle modernité ne met plus la vie en terre. S'impose demain une citoyenneté composée, composée d'identités plurielles marquées de croisements : on parle d'espaces et non plus de territoires. Mon espace sera valaisan, suisse, souvent. Bien sûr. Mais un Valaisan a d'autres espaces qui ne se confondent plus avec les espaces qui l'habitent. Cette extension des champs de citoyennetés s'exerce sur les droit politiques civils et sociaux.

C'est la nouvelle donne des champs de citoyennetés, greffées sur des antennes plus que sur des pieds.

2.6 Cinq champs

Issu de notre complexité, issu de notre diversité, est né un nouveau paradigme dont l'émergence s'affiche

- en espaces partagés;
- en minorités reconnues;
- en langues plurielles;
- en identités articulées;
- en citoyennetés composées.

Cinq champs pour une valeur montante de tous nos systèmes. Cinq domaines pour l'ascendance d'une éthique nouvelle, construite sur le pluralisme.

Il convient maintenant d'analyser l'impact de ce nouveau cadre conceptuel sur l'éducation en deux domaines exemplaires :

- le formidable bouleversement de l'apprentissage des langues, et
- la migration du concept interculturel au cours des vingt dernières années.

En regard de cette ascension du pluralisme en tant que composante de nos sociétés post-modernistes, l'Ecole ne reste pas inerte. Au contraire ! Spectaculaire aura été sa volonté d'adaptation aux systèmes nouveaux. Mieux, elle montre la direction, ce qui lui arrive bien rarement, exceptionnellement même, dans la mesure où son juste rôle est d'être légèrement en retard sur les modes et les évolutions des mentalités. La spectaculaire avancée des politiques linguistiques et la migration du paradigme "Interculturel" vont étayer ce propos.

3.1 Langues plurielles

Trois courants caractérisent l'évolution des politiques linguistiques ces dix dernières années. L'enseignement / apprentissage est plus précoce, plus naturel et plus cohérent.

Plus précoce : les études sur la spécialisation cérébrale ont montré l'intérêt de jouer sur deux codes, ou plus, avant l'âge de six ans. C'est ainsi que nombreuses sont désormais les expériences, à l'image de celles de Sierre, qui préconisent un enseignement / apprentissage d'une deuxième langue dès le début de la scolarité (à 6 ans) ou même avant, en pré-primaire (4 ans). S'impose donc peu à peu un enseignement / apprentissage plus précoce, soit avant l'âge de 8 ou 9 ans.

Plus naturel : l'évolution des politiques linguistiques prend diverses formes plus naturelles. La Suisse romande élabore actuellement des scénarios de modules pédagogiques diversifiés, et s'adaptant à des temps d'apprentissage différents de 20 minutes à 3 jours, à des niveaux de compétences variés, ainsi qu'à des pédagogies différenciées. Les formes d'apprentissage sont diverses et les stratégies pédagogiques s'adaptent. Les échanges s'intensifient, entre enfants, entre professeurs, entre classes, entre collèges, soit entre personnes, mais aussi entre marchandises, puisque désormais nombreuses sont les expériences d'échanges par fax ou par télématique. Ce contact direct est plus naturel lui aussi.

Et l'immersion, partielle ou totale, précoce ou tardive est une stratégie d'apprentissage des langues qui se répand très singulièrement sur l'ensemble de l'Europe, en des scénarios variés. Tous ces trois développements se caractérisent par des scénarios plus naturels mettant l'enfant dans un apprentissage complexe et non structuré.

Car, l'universalité est toujours difficile et la frontière, toujours, exerce sa magie, vue de l'intérieur certes, mais, de l'extérieur encore davantage. Mais là où j'entre est toujours là d'où je sors. Et qu'y a-t-il de plus précieux, aujourd'hui, que la nuance ? Les démarcations pourraient-elles ne plus être des enceintes, mais des seuils, des opérateurs de nuances ? Le "paradigme interculturel" en éducation a migré dans ces frontières délicates.

Plus cohérent : les Universités et les didacticiens de Genève et de Neuchâtel ont engagé une réflexion didactique visant à l'intégration de l'enseignement / apprentissage des langues première et seconde dans des domaines grammaticaux et lexicologiques. Que de temps perdu par les enfants à tenter de comprendre un nouveau code ! Le temps est venu d'une harmonisation didactique.

Venu d'Angleterre (Hawkins) et de Grenoble (Dabène), l'éveil aux langages est en train de conquérir le terrain suisse. Le projet se développe à Genève et à Neuchâtel. Il consiste à exploiter ces mines d'or que sont les enfants à l'école, venus ici avec leur langue et leur culture. A l'image de Swissair qui propose un bonjour à tous ses voyageurs, l'école offre des situations complexes de codes linguistiques différents issus de la découverte des prénoms des enfants à l'école, ou de formules simples telles que "*Bon Anniversaire*".

Les langues assurément vont vers des enseignements / apprentissages diversifiés. Tous ces développements se regroupent dans les trois catégories ci-dessus.

3.2 Un concept en migration : le "paradigme interculturel"

Qui dit "interculturel" dit nécessairement, s'il donne tout son sens au préfixe inter, interaction, échange, décloisonnement, réciprocité, interdépendance, solidarité. Il dit aussi, en donnant son plein sens au terme culture, reconnaissance des valeurs, des modes de vie, des représentations symboliques auxquels se réfèrent les êtres humains, individus et sociétés, dans leurs relations avec autrui et dans leur appréhension du monde, reconnaissance des interactions qui interviennent à la fois entre les multiples registres d'une même culture et entre les différentes cultures, et ceci dans l'espace et dans le temps.

Inter peut encore (du moins en français) suggérer le sens d'interrogation, et nous inviter à voir dans l'interculturel un questionnement, une prise de distance, une mise en question dans la réciprocité de toutes nos approches égocentriques (ou socio-, ethno- culturo-, européo- etc., centriques) du monde et des relations humaines.

La perspective interculturelle nous interpelle de deux manières. Au niveau d'abord de la réalité, de la description objective, scientifique. Il s'agit de prendre acte de la dynamique qui est enclenchée par la migration et les mouvements de population, de reconnaître la réalité des interactions qui façonnent les communautés et à partir desquelles celles-ci se transforment. Toute vie, toute relation est dynamique, toute culture est métissée et nous sommes, d'une manière ou d'une autre, tous migrants. C'est une lapalissade, mais il n'est facile ni de rendre compte de ces échanges et de ces transformations, ni, parfois, de les accepter ... A partir de là, l'approche interculturelle nous interpelle d'une seconde manière : au niveau du projet (d'éducation et de société). Il s'agit de faire en sorte que ces interactions concourent au respect et à l'enrichissement mutuels, à la construction de communautés solidaires, plutôt qu'elles ne renforcent les rapports de domination et de rejet. C'est ici que l'éducation est concernée, que les enseignants, que les psychologues, que tous les personnels et partenaires de l'éducation peuvent jouer un rôle important et que la qualité des relations qu'ils entretiennent intervient.

Issu en 1960 d'une situation d'altérités ignorées, le paradigme "interculturel" est désormais un paradigme d'action entre les différentes composantes de nos sociétés, toutes pluriculturelles. Et il a migré. Il s'est dirigé en un premier temps vers le paradigme d'identités juxtaposées, d'identités-mosaïques; c'était en 1980; puis vers le paradigme d'identités articulées, c'est en 1990. Cette migration est une évolution déterminante des théories et des pratiques actuelles, de telle sorte que les démarcations sont devenues seuils, puis opérateurs de nuances.

Le concept stigmatise d'abord, collectionne ensuite, nuance enfin; exalte le même d'abord, le pluriel ensuite, le composé enfin; sous-tend l'assimilation, la juxtaposition, puis la transaction; vise l'exclusion, l'alignement, puis la négociation; repose sur l'homogène, la mosaïque, puis le "vivre ensemble"; appréhende la reconnaissance de la différence pour la traiter, l'additionner, puis la négocier; a pour principe la domination, le foisonnement, l'articulation; précipite l'effacement, l'alignement, puis la gestion de la diversité; couple identités et similarités d'abord, identités et hétérogénéités ensuite, identités et altérités enfin; a pour paradigme le chien berger d'abord, le catalogue de mesures multi-, inter-, compensatrices et compréhensives ensuite, la hiérarchisation des droits enfin; vise la négation d'abord, la médication ensuite, l'acculturation enfin; relève d'une monoculture, d'une multiculture, d'une pluriculture; affirme l'identité monoculturelle, puis multiculturelle, interculturelle enfin; projette un modèle "mono", "multi", "inter"; procède selon un mode soustractif, additif et de trait d'union; repose sur un schéma de dominance, de mosaïque, puis d'articulation; se fait l'agent d'une altérité gommée, reconnue, puis articulée; choisit de voir la différence pour l'effacer d'abord, pour l'ajouter ensuite, pour la valoriser ensuite; charge le regard de différence(s) d'abord, de différence(s) toujours, puis de diversité; s'avère un broyeur, un démultiplicateur, puis un opérateur de nuances; opère au travers d'un monocle, puis d'un binocle, enfin de Varilux; prend pour modèle Ayatollah d'abord, Coca-cola ensuite, Coca-tollah et Aya-cola enfin.

Nos systèmes sont tous traversés par ces trois courants récents et l'éducation comparée trouve là une grille d'analyse prometteuse.

Au Québec, par exemple. Si l'on analyse le système québécois, par carottages, on y trouvera des couches, des strates pédagogiques relevant de ces trois courants en scénarios toujours croisés. L'identité y est encore niée par l'immersion linguistique, restée réservée aux seuls anglophones et confirmée en 1993 aux seuls anglophones, ... pour en faire de bons Québécois. Et les cultures autochtones (Inuit) ne sont pas enseignées. A cette couche d'exclusion se superpose la strate de la reconnaissance, avec la reconnaissance des Inuits (6 000 Esquimaux) et des Amérindiens (54 000 habitants de Communautés autochtones), et leur obtention de droits particuliers. A cette cohabitation, à cette mosaïque, se surajoute un troisième modèle, celui de la transaction interculturelle, de la négociation pluriculturelle, de la valorisation réciproque des cultures, dans un univers jamais neutre, jamais angélique. Dans certains collèges[1] sont élus un responsable par ethnie, un Comité représentatif, un Comité de liaison inter-communautaire.

[1] Collège Drummond, Montréal, par exemple

Autre exemple : ici, en France, on parle, on écrit, on administre, on juge, on enseigne ... en français. La territorialité affirme son arrogance. S'impose un nouveau modèle, soit un jumelage, jumelage de l'apprentissage des langues identitaires des diverses communautés résidant dans le territoire et d'une langue, dite, commune, communautaire, mieux : intercommunautaire, et offrant l'inter-compréhension nécessaire à des ethnies différentes, sorte de langue butoir offrant l'occasion du partage communautaire et surtout, peut-être, une égalité d'accès aux professions. Au Québec, le discours social devient ainsi clair : le Québec se pluralise, dans les limites de la démocratie et des droits de la personne. Cette affirmation traîne toutefois toute son histoire des couches pédagogiques d'un passé pédagogique encore très récent, et d'un paradigme lui aussi en migration.

En Suisse romande, les Cantons et les Ecoles sont en migration, elles aussi, sur ce sujet. Un modèle très nouveau vient d'être proposé aux responsables et aux enseignants, qui offre dix repères à caractère novateur dans les didactiques :

1. La Suisse et les migrations;
2. La société suisse plurilingue et pluriculturelle;
3. La notion d'étranger, sa pertinence pour l'école;
4. La place de l'école dans une société multiculturelle;
5. Le métier d'enseignant dans une société multiculturelle;
6. Les turbulences migratoires;
7. Interdépendance planétaire;
8. L'école et la prévention du racisme;
9. Ethnocentrisme, stéréotypes et préjugés;
10. Accueils et approches interculturels.

Est venu le temps de conclure.

Comment allons-nous donc traiter la diversité, puisqu'il faut bien vivre ensemble ? A cette question, nous avons tenté de proposer cinq directions de macro-sociétés et deux développements de nos systèmes éducatifs.

Car il convient d'être et de rester lucide ! L'école traditionnelle a toujours été en retard sur l'évolution sociale. Ce retard est normal, l'école ne peut pas s'enflammer pour chaque mode.

Il n'empêche qu'ici, exceptionnellement, l'Ecole est en tête, elle montre la direction, elle intègre tôt un courant nouveau, elle se singularise, elle est pionnière, elle est dans la position du coureur cycliste échappé, qui oscille entre le maintien de son avance sur ses poursuivants et le désir d'économiser ses forces en favorisant son regroupement au peloton de poursuivants. Espace plurilingue, l'école est bien seule dans nos sociétés et nos Etats, dont le discours est bien davantage marqué de contrôle que d'insertion. Car, à notre connaissance, depuis les années 60, toutes les lois, toutes les réglementations sont de l'ordre du contrôle de la réglementation. Même si des Communes et des Cantons ont mis sur pied, dans les années 70 et 80, des structures pour recueillir les avis des communautés migrantes, les structures mises en place pour l'intégration des migrants dépendant toujours des Départements de Justice et Police - aux niveaux national et cantonal. C'est, on en conviendra, une perspective qui ne facilite pas l'intégration, mais qui, au contraire, identifie symboliquement et pratiquement les migrants comme un groupe qu'il faut d'abord contrôler.

Il y a décalage.

Un instrument didactique de première qualité "Odyssea" vient d'être mis à disposition de toutes les Ecoles. Produit par la Commission romande des moyens d'enseignement et le Service des moyens d'enseignement de l'IRDP, rédigé par Christiane Perregaux, cet ouvrage est prometteur, au point qu'il est en cours de traduction ou d'adaptation italienne et allemande. De son côté, la CDIP/CH a réitéré ses propositions d'intégration active, tout en n'étant pas suivie par tous les Cantons encore, il est vrai.

Au modèle "un peuple, une langue, une nation", "Odyssea" propose des scénarios d'ouverture. Qu'en penseront les parents ? A la Chaux-de-Fonds, la réponse fut positive. mais le sera-t-elle partout ?

Un changement de paradigme vers l'ouverture, pour dire court, vers le pluralisme en tout cas, est-il un geste qui puisse s'exercer sur le seul champ scolaire encore longtemps ?

Les gestes d'ouverture mènent à l'ouverture, et ont besoin de gestes d'ouverture en retour.

Notre propos, ici, est simplement d'éviter la naïveté. Le nouveau paradigme n'est pas neutre. Le "Ainsi-soit-il" n'est jamais suffisant. Si l'on ne veut pas verser dans l'angélisme, s'impose la lucidité : c'est le sens de notre propos.

L'Ecole est devenue espace pluriculturel. Un nouveau paradigme est né à l'Ecole, celui de la gestion de la diversité. Il convient de conforter ce paradigme en termes sociétaux aussi. Car le thème est scolaire et sociétal à la fois.

Et Europe - le saviez- vous ? - signifie "*voir grand, voir large*".

Et bien, à sa manière, en son temps. dans son site, Korczak l'avait dit[2], lui qui souhaitait respecter et comprendre l'enfant à partir de son propre cadre de repères plutôt qu'à partir du nôtre; lui qui affirmait son refus de tout dogmatisme, de tout appareil conceptuel, de toute approche préconçue ou englobante si favorisée en France et dans l'univers francophone, lui, éducateur, qui favorisait l'émergence de conflits dans son orphelinat dans une maison d'enfants qu'il voulait lieu de vie(s) et non prison; lui, pourtant médecin, qui refusa toute nosographie, tout étiquetage, toute classification :

- *"L'enfant : cent masques, cent rôles tenus par un comédien de talent"* (p. 93);

- *"Lorsque tu souris à un enfant, tu comptes qu'il te réponde par un sourire"*;
  "Lorsque tu racontes une histoire, tu penses qu'il est normal qu'il s'y intéresse";
  "Lorsque tu le grondes, tu cherches sur son visage le signe du repentir";
  "Autrement dit, à chacune de tes actions (stimulus), tu t'attends à recevoir une réaction que tu juges normale. Il arrive cependant que l'enfant réagisse paradoxalement, et te voilà qui t'étonnes ou t'en offusques. Tu as raison de te poser des questions, mais tu as peur de t'indigner" (p. 203);

- *"Laisse-les errer et chercher eux-mêmes leur droit chemin"* (p. 209);

- *"Le lendemain, au cours d'une promenade dans la forêt, j'ai parlé, pour la première fois, non pas aux enfants, mais* **avec** *les enfants"* (p. 250);

- *"J'ai parlé avec eux, non pas de ce que je voudrais qu'ils soient, mais de ce qu'ils voulaient ou pouvaient être"* (p. 250);

- *"Il faut bien que, sur les trente ou quarante enfants dont tu as la charge, il y en ait quelques-uns qui ne soient pas comme les autres"* (p. 274);

- *"L'enfant ne pense pas moins bien que l'adulte, il pense autrement"* (p. 301);

- *"Le conseil juridique a le droit de déclarer quelqu'un "cas spécial" jusqu'au moment ou l'intéressé lui-même décide de ne plus l'être"* (p. 308);

---

2 Korczak, J. **Comment aimer un enfant**. Paris : R. Laffont, 1978

- *"Les enfants, ça n'existe pas; il y a des êtres humains, chacun doué d'une personnalité bien à lui"* (p. 347):

- Et pour finir, en pages 303 et 304 : *"La place que je consacre aux tribunaux d'enfants peut sembler à certains démesurée. C'est que j'y vois, moi, le premier pas vers l'émancipation de l'enfant, vers l'élaboration et la proclamation d'une Déclaration des droits de l'enfant"*.

Le 20 novembre 1989, il y a bientôt cinq ans, 11 jours après la chute du Mur, 60 ans après la rédaction de *"Comment aimer un enfant"*, les Nations-Unies ont voté la première Déclaration des droits de l'enfant.

Pour nous quitter

En ce siècle qui n'arrête pas de finir, émerge un paradigme nouveau. Une valeur montante conduit désormais les systèmes éducatifs. L'école est devenue lieu privilégié de l'intégration de la diversité. L'école est devenue espace pluriculturel.

"Comment vivre ensemble ?" - C'est la seule question qui se pose.

"Comment gérer la diversité ?" - L'Ecole a commencé de répondre.

Au carrefour des valeurs éducatives, la gestion de la diversité est valeur montante de tous nos systèmes éducatifs.

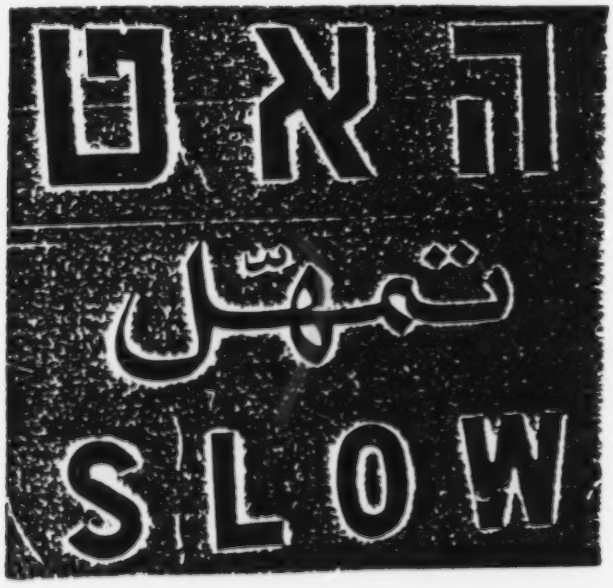

Ref : H:\frp\jat\korczak 16.12.94